



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Séance du jeudi 28 mai 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	2

Date de convocation : 21 mai 2026

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

Etaients présents : Dominique MANCEAU, Aurélien HERRISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Valérie ROIG, Alain RESPLANDY-BERNARD, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Chloé MAINO-SIMON, Mireille SCHMIDT, Yannick FERRE

Absents excusés : Laurent MALEVAL, Mathieu RENARD, Frederi EDDI

Pouvoirs : Laurent MALEVAL donne pouvoir à Michèle HAMET, Mathieu RENARD donne pouvoir à Aurélien HERRISSON

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Aurélien HERRISSON, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20260528_D0007

Objet : CONVENTION DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la prolifération des frelons asiatiques et les risques pour la population, la biodiversité et l'activité apicole ;

Considérant les propositions reçues en mairie concernant la destruction des nids de frelons à tarif préférentiel pour les habitants ;

Considérant que ces propositions ont été étudiées lors de la réunion Maire-Adjointes en date du **16 avril 2026** ;

Considérant qu'à l'issue de cette étude, il est proposé de retenir l'entreprise **ADEN Environnement**, au regard de son expérience, de ses conditions d'intervention et des tarifs préférentiels proposés aux habitants ;

Considérant que la convention permet à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour ses interventions, ainsi que de faire bénéficier les habitants de la commune de tarifs préférentiels pour les interventions sur le domaine privé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE de mettre en place un dispositif de lutte contre les frelons asiatiques pour l'année 2026 ;
- RETIENT l'entreprise ADEN Environnement comme prestataire ;
- APPROUVE la signature d'une convention permettant :
l'intervention de la commune sur le domaine public à des conditions tarifaires préférentielles ;
l'accès pour les habitants à des tarifs préférentiels négociés ;
- PRÉCISE que les tarifs applicables sont annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent ;

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	14
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **29/05/2026**

Publication par voie électronique le **29/05/2026**

Le Maire,
Dominique MANCEAU

Le secrétaire de séance,
Aurélien HERISSON






€ • Tarifs 2026 des destructions de nids de frelons et de guêpes



Nos tarifs incluent le déplacement ainsi que l'intervention sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé (au-delà, comptez 0,5€/km).

Destruction de nids de frelons & guêpes

Types d'intervention	Tarifs publics	Tarifs communes conventionnées	Tarifs habitants communes conventionnées
Déplacement et expertise sans intervention	54 €	36 €	42 €
Destruction de nid jusqu'à 3m	96 €	60 €	72 €
Destruction de nid entre 3m et 8m	114 €	78 €	102 €
Destruction de nid entre 8m et 20m	144 €	102 €	126 €
Majoration dimanche et jours fériés	+30 €		
Autre hauteur ou nid inaccessible	Sur devis		

 SARTHE & INDRE-ET-LOIRE (80km autour de Montval-sur-Loir)

TÉL : 06 22 32 85 37

    ADEN Environnement

CERTIFIÉ
CERTIBIOCIDÉ



ADEN Environnement